



CeFiP_{ASBL}  KeFiK_{VZW}

Centre de Connaissances du Financement des PME

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président du Conseil d'administration	p3
Message du Président du Comité de pilotage	p5
Création et objectifs du CeFiP	p6
Organisation du CeFiP	p8
La plateforme internet www.cefip.be	p11
Le CeFiP et la crise	p12
1) Facts and figures	p12
2) Site web	p12
3) Baromètre CeFiP	p13
4) Médiateur du crédit	p14
Publications annuelles	p16
1) Enquête CeFiP sur le financement des PME 2009	p16
2) CeFiP Academic Award	p17
3) Simulateur CeFiP : déduction des intérêts notionnels	p18
4) Rapports Octroi de crédits	p19
5) Working Paper Series	p23
Vademecum du financement des PME	p25
Agenda 2010	p26
Contact	p27

MESSAGE DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'est sans doute hélas pas nécessaire de rappeler longuement combien les troubles sur les marchés financiers et interbancaires apparus en 2008 ont eu des répercussions néfastes pour les entreprises. C'est donc dans cet environnement économique difficile, et pour faire face aux problèmes croissants de l'accès au financement bancaire, que les autorités de tutelle ont attribué au CeFiP une nouvelle et importante mission en février 2009 : la médiation du crédit aux entreprises. Au vu de ses résultats probants, celle-ci a rapidement convaincu les acteurs de terrain de son utilité et a, par ailleurs, été reconnue par l'OCDE comme étant une des meilleures pratiques en réponse à la crise financière. Vu l'efficacité de ce dispositif, son champ d'action a été étendu à la médiation de l'assurance crédit en septembre 2009. Tout récemment, il a été en outre décidé par le Conseil des Ministres que la médiation pour les délais de paiement entre entreprises serait également confiée au CeFiP.

Si le CeFiP s'est vu confier de nouvelles missions, il ne délaisse pas pour autant ses activités de base que sont la centralisation de toute information en matière de financement des PME au niveau national ainsi que l'exploitation et la mise à disposition de ce savoir aux autorités, aux entrepreneurs et à leurs organismes représentatifs, ainsi qu'aux dispensateurs de crédit. A cet effet, le CeFiP a publié un « vade-mecum du financement des PME ». Il s'agit d'un guide pratique qui réussit le tour de force de vulgariser à l'usage du plus grand nombre ce qu'il y a lieu de connaître du financement des PME. C'est donc un outil indispensable pour qui cherche à maximiser ses chances d'obtenir les ressources financières indispensables à la réalisation d'un projet professionnel. Afin d'être mieux à même de relever les nombreux défis que lui confèrent ses différentes missions, le CeFiP a été doté de la personnalité juridique. Ainsi, en mars 2009, le CeFiP a pris la forme d'une ASBL. Cette évolution marque un véritable tournant et va bien au-delà d'une simple modification de statut. Par ailleurs, le Comité de pilotage scientifique du CeFiP a été renouvelé au terme d'un premier mandat de 4 ans. Ses membres ont désormais la faculté de devenir membres adhérents de l'ASBL CeFiP.

Au terme de cette année 2009 bien difficile pour beaucoup de nos entreprises, le CeFiP a donc encore confirmé son utilité en tant que centre de référence et interface d'échange et de dialogue entre les différents acteurs privés et publics du financement des PME.

Jean-Pierre Remacle
Président du Conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE



La crise apparue fin 2008 s'est étalée de tout son long sur 2009. Pour le CeFiP, la question centrale était : quel est l'impact de la crise sur le financement des PME et quelles actions peuvent éventuellement être entreprises ?

En tant que président du Comité de pilotage, je me dois de commencer par dire qu'en ces temps troublés, le Comité a été un lieu d'échange des plus intéressants. Formellement ou non, nous avons dressé un état des lieux et échangé des idées avec les académiciens, les représentants des PME et leurs conseillers, les financiers, les pouvoirs publics, etc...

Sous l'impulsion du Comité de pilotage, le CeFiP a pleinement joué son rôle de Centre de Connaissances du Financement des PME : je veux notamment parler du baromètre CeFiP et de l'enquête annuelle sur le financement des PME, qui ont tous deux grandement retenu l'attention de la presse et des responsables politiques.

Pour terminer, je voudrais saluer le rôle essentiel joué par le Médiateur du crédit.

Je peux personnellement témoigner de l'impact positif qu'a eu son intervention dans la résolution concrète de dossiers de financement.

Pour les responsables politiques et pour les PME, le CeFiP a assurément été comme un phare au milieu de la tempête.

Johan Bortier
Président du Comité de pilotage



Création et objectifs du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) a été créé sur recommandation du « groupe de travail Financement des PME », placé sous la présidence d'Eric André. Le CeFiP est hébergé par le Fonds de participation.

Le groupe de travail « André » a vu le jour en avril 2004 à l'initiative des Ministres fédéraux Didier Reynders (Finances), Fientje Moerman (Economie) et Sabine Laruelle (Classes Moyennes), succédant ainsi au groupe de travail « André-Desimpel ». Ce premier groupe avait été créé à l'initiative du Ministre Didier Reynders (Finances) en réaction au repli du crédit survenu à la fin de l'année 2000. Les deux groupes de travail avaient pour mission d'élaborer des pistes de réflexion pouvant aboutir à la création d'un environnement plus favorable au financement des PME.

En 2005, le gouvernement fédéral et le Fonds de participation ont débloqué un budget de démarrage pour le CeFiP. En juin, l'autorité de tutelle a donné son feu vert pour la création du CeFiP. Le Comité de pilotage scientifique a été constitué en novembre. Fin 2005 - début 2006, le secrétariat CeFiP, la cellule opérationnelle, a démarré ses premières activités. Celles-ci se sont développées en 2007, 2008 et 2009.

Fin 2008, dans le cadre du plan de relance fédéral et du plan fédéral pour les PME, le CeFiP s'est vu confier une nouvelle mission : assurer le service de médiation du crédit. Le Médiateur du crédit est ouvert à toute entreprise qui rencontre des difficultés de financement.

Sur demande expresse de la tutelle, afin de permettre au Médiateur du crédit d'exercer ses activités en toute neutralité, le Conseil d'administration du Fonds de participation a décidé le 20 janvier 2009 de faire du CeFiP un organe indépendant en lui donnant le statut d'ASBL.

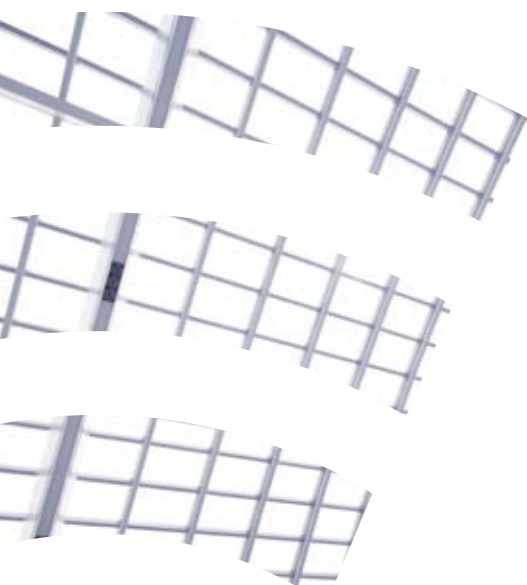
De plus, vu l'efficacité du service de médiation du crédit, le Ministre des Finances a souhaité étendre la mission de médiation du CeFiP à l'assurance-crédit dès septembre 2009, dans la foulée de Belgacap, le système de complément d'assurance public géré par le Fonds de participation.

Le CeFiP poursuit trois objectifs :

- La centralisation de toute information pertinente et du capital humain, en sa qualité de centre de référence en matière de financement des PME au niveau national ;
- L'exploitation et la mise à disposition de ce savoir aux autorités, aux entrepreneurs et à leurs organismes représentatifs, ainsi qu'aux dispensateurs de crédit ;
- La médiation du crédit et de l'assurance-crédit aux entreprises.

Pour ce faire, le CeFiP se tourne vers différents groupes cibles, tant pour collecter des informations que pour les transmettre :

- Les entrepreneurs et leurs représentants
- Les dispensateurs de crédits
- Les pouvoirs publics
- Le monde académique
- Les médias et le grand public



Le Centre de Connaissances du Financement des PME s'articule autour de quatre organes : le Conseil d'administration, le Comité de pilotage scientifique, la Commission de suivi et le secrétariat CeFiP.

Le Conseil d'administration se compose comme suit :

- Jean-Pierre Remacle, Président, représentant du Fonds de participation
- Marc Van den Bergh, Vice-Président
- Frédéric Lernoux, Administrateur délégué

Le Comité de pilotage scientifique est un organe consultatif. Il se compose de 29 membres et est présidé par Johan Bortier. Le comité se réunit quatre fois par an afin de conseiller le CeFiP sur ses orientations stratégiques. Il réunit des experts représentatifs des acteurs concernés :

- Johan Bortier, Président du Comité de pilotage scientifique ; UNIZO, Directeur du service d'études
- Olivier Remacle, Vice-Président du Comité de pilotage scientifique ; Représentant de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique
- Jean de Lame, Union Wallonne des Entreprises, Secrétaire général
- Bart De Smet, PMV, Business Unit Manager PMV-KMO
- Roger Desmet-Carlier, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Directeur général
- Jean-Pierre Di Bartolomeo, Représentant du Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi ; Sowalfin, Membre du Comité de Direction
- Bernard Dubois, BNP Paribas Fortis - Fortis Banque SA, Directeur Marché Professionnel
- Luc Dufresne, Banque nationale de Belgique, Sous-directeur
- Jean-Claude Ettinger, ULB/Solvay Business School, Professeur ; Solvay Entrepreneurs, Président



- Jean-Marc Galand, Cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et des Réformes Institutionnelles, Conseiller Cellule de politique générale
- Nancy Huyghebaert, KUL, Chargée de cours principale Accountancy, Insurance and Finance
- Claude Janssens, Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux (IEC), Expert-comptable
- Bernard Jehin, Sowalfin, Membre du Comité de Direction
- Eddy Laveren, Universiteit Antwerpen, Professeur et Président du département Accounting and Finance
- Denis Lievens, Cabinet du Ministre B. Cerexhe, Conseiller économie
- Sophie Manigart, Vlerick Leuven Gent Management School, Professeur au département Corporate Finance et Partner
- Olivier Meunier, IWEPS, Attaché scientifique
- Patrick Mylle, INASTI, Conseiller, Cellule Politique et Stratégie
- Maurice Olivier, MADIAN SA, Directeur; Groupe HEC-Ecole de Gestion de l'ULg, Président ; Solvay Business School Academy (ULB), Chargé de cours
- Anne-Mie Ooghe, Febelfin, Conseillère
- Serge Peffer, ICHEC-St-Louis, Vice-Président et Chargé de cours
- Clarisse Ramakers, UCM, Conseillère au service d'étude
- Chris Redant, SPF Finances, Inspecteur
- Astrid Romain, IBSA, Responsable de la cellule Analyse
- Bart Vandergoten, Delcredere, Legal and Policy Deputy Manager
- Frederic Teerlynck, FEB, Attaché Département économique
- Jan van Nispen, Departement Economie, Science et Innovation, Département Entreprenner et Innover
- Etienne Verbraeken, IPCF, Président
- Bruno Wattenbergh, Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), Directeur Opérationnel
- Jean-Pierre Watthy, Fonds de participation, Manager Secrétariat CeFiP et Etudes
- Dirk Wouters, Bank J. Van Breda & C°, Membre du Comité de direction
- Jean-Pierre Remacle, Président du CeFiP ASBL
- Marc Van den Bergh, Vice-Président du CeFiP ASBL
- Frédéric Lernoux, Administrateur délégué du CeFiP ASBL



03

CHAPITRE 3 La plateforme internet www.cefip.be

La commission de suivi est un organisme consultatif dont l'objectif principal consiste à organiser et coordonner les travaux du Comité de pilotage scientifique (CPS) ainsi qu'à prendre en considération les avis et propositions du CPS dans une optique de mise en œuvre. Les membres de la Commission de suivi sont :

- Johan Bortier, Président du Comité de pilotage scientifique ; UNIZO, Directeur du service d'études
- Olivier Remacle, Vice-Président du Comité de pilotage scientifique ; Représentant de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique
- Jean-Pierre Remacle, Président du CeFiP ASBL ; Fonds de participation, Directeur général
- Marc Van den Bergh, Vice-Président du CeFiP ASBL ; Fonds de participation, Directeur Affaires générales
- Frédéric Lernoux, Administrateur délégué du CeFiP ASBL

Le secrétariat CeFiP concrétise les différents projets. Il est composé de :

- Jean-Pierre Watthy, Manager secrétariat CeFiP et études
- Jens Van Rysselberghe, économiste
- Benjamin Porteman, économiste – Médiateur du crédit
- Alexis Losseau, économiste
- Alexandre Coleau, économiste
- François Billen, économiste – Médiateur du crédit
- Sarah Dangis, assistante administrative
- Laurence Coosemans, assistante administrative – Médiateur du crédit

Le Médiateur du crédit :

- Chris Dauw

La plateforme internet (www.cefip.be) est la plaque tournante du CeFiP.

L'onglet « Expertise » présente les différents domaines de recherche du CeFiP ainsi que les publications externes relatives au financement des PME. Il inclut l'offre et la demande de financement, les phases de la vie d'une PME, la microfinance et la fiscalité.

L'onglet « Entrepreneur ? » aide les entrepreneurs et les candidats-entrepreneurs dans leur recherche de financement pour leur projet. Selon la nature et le but du projet d'investissement, les sources de financement sont présentées. Cet outil permet également d'approcher dans sa langue maternelle les opportunités existant dans les autres régions du pays. Enfin, l'entrepreneur peut y trouver des informations relatives aux conséquences pratiques des accords de Bâle II, y calculer l'impact de la déduction des intérêts notionnels sur la déclaration fiscale et y trouver des informations sur le point de contact Banques-PME.

Le dernier onglet rassemble toutes les publications du CeFiP. On y trouve les rapports relatifs à l'octroi de crédits, les résultats de l'enquête CeFiP Financement des PME, ainsi que les Working Paper Series et les rapports d'activités des années précédentes.

Le site internet présente un agenda, une rubrique « News » et une section proposant des liens intéressants.

Suite à la crise financière, le CeFiP ASBL a créé une nouvelle page. Celle-ci présente une synthèse des informations les plus pertinentes et des mesures prises par les différents organismes concernés ou aux différents niveaux de pouvoir.



1) FACTS AND FIGURES

Faisant face aux demandes de plus en plus nombreuses d'étudiants, d'entrepreneurs... le CeFiP a décidé le lancement d'un nouveau projet qui a pour nom « Facts and Figures ». Ce projet vise à rassembler sur le site du CeFiP l'ensemble des statistiques concernant les PME et les indépendants en Belgique. Le but premier n'étant pas d'analyser ou de commenter les statistiques mais plutôt de permettre aux internautes de trouver les données les plus générales. Si toutefois les utilisateurs souhaitent des statistiques plus détaillées, un lien les redirigera vers les sites sources. Ce projet lancé en 2009, ne sera effectif que durant l'année 2010.

2) SITE WEB

Bien que de nombreuses voix se soient fait entendre pour en annoncer la fin, la crise n'est pas tout à fait terminée. Les PME ont toujours autant besoin de financement externe et il faut donc veiller à ce que leur accès au financement reste garanti. C'est pourquoi le CeFiP a décidé de conserver et mettre à jour la section de son site Internet consacrée à la crise financière.

Cette page est divisée en trois parties :

1. Informations de base
2. Interventions publiques pour les PME
3. Le CeFiP et la crise

La première partie situe et explique la naissance de la crise, de la problématique de la titrisation et des crédits toxiques sur le marché immobilier aux Etats-Unis aux études sur le climat financier et économique (inflation, croissance économique), en passant par les baromètres mesurant le climat entrepreneurial et l'environnement de

la consommation en Belgique.

La deuxième partie donne un aperçu des interventions des pouvoirs publics fédéraux et régionaux belges, mais également au niveau européen, en faveur des PME, qu'il s'agisse de propositions ou de mesures en vigueur.

La troisième partie reprend les initiatives que le CeFiP entreprend dans le cadre de la crise. La plus importante d'entre elles est le baromètre CeFiP.

3) BAROMÈTRE CEFIP

Le baromètre CeFiP a été créé afin de sonder l'accès au financement bancaire en période de crise financière et économique. Le baromètre CeFiP a été réalisé tous les mois à partir de novembre 2008 et tous les deux mois à partir de janvier 2009. Le baromètre consiste en 11 questions posées par téléphone à des entreprises de maximum 10 travailleurs. Ces questions permettent d'obtenir un indice qui reflète la perception des chefs d'entreprises par rapport au climat bancaire. L'indice est placé sur une échelle de 0 à 200 points avec 100 comme valeur neutre. Plus l'indice est loin au-dessus de cent et plus l'accès au financement bancaire est perçu comme positif. Plus l'indice descend bas en deçà de la barre des 100 et plus l'accès au financement bancaire est considéré comme négatif.

Le huitième baromètre du CeFiP a été réalisé au mois de novembre 2009, soit un an après son lancement. Une analyse sur base annuelle du baromètre permet de distinguer deux périodes. Dans un premier temps, le baromètre a enregistré un recul important passant de 91,64 points sur 200 en novembre 2008 à 82 points en mars 2009. Ensuite, après une pause relative en mai, il s'est inscrit dans une tendance lourde baissière avec une quasi-stabilisation à un niveau très bas.

L'enquête téléphonique comportait également deux questions additionnelles, sur l'impact de la crise financière sur le report des investissements et sur la perception du climat économique.

Vous trouverez les baromètres complets sur le site web du CeFiP en cliquant sur la bannière « La crise financière : quelles conséquences pour les PME ? ».



4) MÉDIATEUR DU CRÉDIT

Le dispositif de médiation du crédit a été créé par le Ministre des Finances et la Ministre des PME et des Indépendants dans le cadre du Plan de relance de l'économie du Gouvernement fédéral et du Plan fédéral pour les PME, en réaction immédiate à la crise financière et économique qui touchait notre pays de plein fouet, avec un risque important de crise du crédit pour les entreprises.

Le dispositif était opérationnel dès février 2009. En effet, il s'agissait à l'époque, comme aujourd'hui encore, d'offrir une aide rapide et efficace aux entreprises qui ont à faire face à des problèmes de financement dans ce contexte de crise économique majeure. La médiation du crédit aux entreprises telle qu'elle a été mise en oeuvre en Belgique, en France et tout récemment en Allemagne, est d'ailleurs considérée par l'Organisation de Coopération au Développement Economique comme une des meilleures réponses des pouvoirs publics pour juguler l'impact de la crise mondiale sur le financement des PME.

Le Gouvernement a confié la gestion effective du dispositif de médiation du crédit au CeFiP. Cette nouvelle mission s'ajoute au « mission statement » historique du CeFiP.

Inspiré de l'expérience française, le service de médiation n'en reste pas moins un concept tout à fait original, tant en termes de structure qu'en termes de fonctionnement. En effet, au fil de cette première année d'existence, le Médiateur et les collaborateurs du CeFiP n'ont eu de cesse de dynamiser et d'optimiser la gestion opérationnelle ainsi que le suivi des dossiers entrants, d'établir un réseau de contacts au plus haut niveau avec les partenaires bancaires et institutionnels fréquemment sollicités, basé sur la confiance et la durabilité, et de renforcer l'efficacité du dispositif (réunions formelles et informelles avec les parties entrant en ligne de compte dans le traitement des dossiers reçus, contacts systématiques avec les entreprises demandeuses dans des délais réduits, etc.).



Chris Dauw

Fort de l'efficacité du dispositif, le Ministre des Finances a souhaité dès septembre 2009, étendre la mission de médiation du CeFiP à l'assurance-crédit, dans la foulée de la mise en place de BELGACAP, le système de complément d'assurance-crédit public géré par le Fonds de participation.

Si l'on met en perspective les données quantitatives qui figurent à la fin du rapport d'activités du Médiateur publié récemment, le nombre de demandes traitées et le taux de réussite, avec les ressources qui lui sont dédiées, notamment les ressources humaines, l'efficacité du dispositif est incontestable. En pratique, le service de médiation du CeFiP se compose, outre le Médiateur lui-même, de 2 économistes à temps plein et d'un assistant administratif à mi-temps. Ce sont donc 4 personnes qui traitent l'ensemble des demandes reçues au niveau national.

Le motto du Médiateur consiste à répondre efficacement et rapidement aux besoins et attentes des entreprises faisant appel à lui, restant ainsi fidèle à sa devise qui veut qu'aucune d'entre elles ne reste seule face à ses difficultés. Qualité du service, approche individualisée et rapidité d'intervention sont les valeurs qui sous-tendent le service de médiation du CeFiP.

Depuis le 12 février 2009, Chris Dauw assure la mission de Médiateur du crédit au sein du CeFiP.

Pour de plus amples informations sur le Médiateur du crédit, consultez le site www.mediateurducredit.be

Le CeFiP publie l'ensemble des informations disponibles sur l'octroi de crédit aux PME avec pour objectif d'offrir une synthèse pertinente qu'il met à disposition de tout un chacun sur son site internet. Dans ce cadre, quatre publications sont mises à jour chaque année : l'enquête annuelle du CeFiP « Financement des PME », le simulateur de calcul des intérêts notionnels, le CeFiP Academic Award et les rapports du CeFiP sur l'octroi de crédit aux PME.

1) ENQUÊTE CEFIP SUR LE FINANCEMENT DES PME 2009

L'enquête CeFiP « Financement des PME » a été effectuée en 2009 en collaboration avec le département UER Finance, Comptabilité et Droit de HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège. Chaque année, l'enquête fait le point sur l'accès au financement et l'attitude des banques vis-à-vis des PME et des micro-entreprises. Ces dernières ont été sondées par écrit, comme les années précédentes.

L'enquête CeFiP « Financement des PME 2009 » a été réalisée pendant la période septembre-octobre 2009, un an après la crise internationale des banques et des crédits de 2008.

Pour cette enquête, nous avons interrogé 7.073 sociétés belges de 1 à 250 travailleur(s), de différents secteurs et régions. Au total, 1.027 enquêtes utilisables ont été renvoyées dont un tiers par des micro-entreprises et deux tiers par des PME.

Concernant le climat entrepreneurial, la tendance de la majorité des entreprises sondées tend vers une situation défavorable. En effet, 56,4% estiment le climat entrepreneurial plutôt défavorable à très défavorable et 11,6 % favorable à très favorable.

Au cours de ces 12 derniers mois, 18,1% des répondants ont été confrontés à un refus concernant une demande de crédit, tendance plus importante que l'année

dernière (9,2%). Les deux principaux motifs de refus d'un crédit bancaire sont : des garanties insuffisantes (54,5%) et des fonds propres trop bas (47,0%).

Les garanties jouent un rôle central dans la décision concernant l'octroi d'un crédit. 44,3% (contre 29,7% en 2008) des entreprises font savoir que les garanties exigées par les banques ont augmenté. Il en est de même pour les informations financières et stratégiques exigées par les banques : 44,8% (contre 29% en 2008) des répondants estiment que les informations exigées ont augmenté.

Les plus petites entreprises rencontrent des problèmes plus importants pour s'adapter aux conditions changeantes des marchés financiers. Les micro-entreprises rencontrent davantage de problèmes concernant l'obtention d'un financement bancaire que les PME.

L'enquête a démontré l'importance de certaines mesures publiques dans le financement pour les entreprises (tant au niveau connaissance qu'utilisation). En ce qui concerne l'utilisation de ces mesures, la déduction des intérêts notionnels est la mesure la plus utilisée en Région flamande alors qu'en Région wallonne, les subsides arrivent en première position.

Bien que le rating constitue un élément très important dans l'octroi du crédit, la grande majorité des répondants (60,5 %) n'a aucune idée quant à l'existence d'un rating. Seuls 18,4 % disent connaître l'existence de celui-ci et 21,1 % pensent n'avoir aucun rating.

Ceci étant, et vu la mauvaise conjoncture économique, le CeFiP, entre autres recommandations, réitère sa demande à tous les acteurs concernés (entrepreneurs, banques,...) de veiller à s'échanger les informations de manière fluide et transparente.

2) CEFIP ACADEMIC AWARD

Le CeFiP Academic Award a été remis pour la troisième fois en 2009. Chaque année, un jury d'experts récompense quatre lauréats qui contribuent à la recherche sur le financement des PME en Belgique. Trois catégories sont récompensées : deux thèses de doctorat, un mémoire et un working paper.



En 2009, les prix ont été décernés aux travaux suivants :

- Essays on the Prevention of Small Business Failure: Taxonomy and Validation of Five explanatory Business Failure Patterns (EBFPs), Nathalie Crutzen, HEC-Université de Liège.
- thèse de doctorat première place –
- The heterogeneity of the family business: Goal orientation, intergenerational differences and succession, Vincent Molly; Universiteit Antwerpen.
- thèse de doctorat deuxième place –
- Probleemgerelateerde stopzettingen: Financieringsbeslissingen doorheen het falingspad, Aurélie Rodeyans et Glenn Verbraeken, Universiteit Gent
- mémoire –
- Projectmatig Wetenschappelijk Onderzoek Naar een optimale kredietrelatie tussen banken en KMO's, Lutgarde Laureys et Fiene Biesbrouck, Hogeschool Gent.
- working paper / article –

3) SIMULATEUR CEFIP : DÉDUCTION DES INTÉRÊTS NOTIONNELS

La mesure fiscale de déduction des intérêts notionnels date du 1er janvier 2006. Elle permet de déduire de la base imposable un certain pourcentage des fonds propres avec pour objectif la réduction de l'impact de la discrimination entre le financement par fonds propres et le financement par emprunt.

Début juin 2007, le CeFiP a lancé un simulateur permettant de calculer la déduction des intérêts notionnels sur la déclaration fiscale à l'ISOC. Grâce à cet instrument unique, chacun peut connaître l'impact fiscal de la mesure en quelques minutes. A la fin de la simulation, l'utilisateur obtient une estimation de l'avantage fiscal obtenu grâce à la déductibilité des intérêts notionnels.

En juillet 2008, les sociétés peuvent comparer les avantages fiscaux liés à la déduction des intérêts notionnels à la réserve d'investissement, et ce, pour une durée de 5 ans. Grâce au nouveau simulateur du Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP), les changements sont automatiquement comptabilisés au cours de l'exercice et le montant de la déduction des intérêts notionnels est adapté à la nouvelle situation (revenus 2007, année d'imposition 2008).



Toujours dans un souci de rendre le meilleur service possible aux entrepreneurs, le simulateur a été adapté en 2009 pour permettre aux sociétés dont l'exercice comptable est à cheval sur deux années de l'utiliser.

En plus de ce simulateur, le CeFiP fournit des informations sur cette mesure. Début 2008, une enquête a été réalisée afin de connaître le degré d'utilisation et le niveau de connaissance de cette mesure par les comptables et les experts-comptables (voir Working Paper Series, « Impact de la déduction des intérêts notionnels : Vision des comptables et experts-comptables »). En 2009, le CeFiP a complété cette enquête en demandant à deux professeurs de l'université d'HUB, de s'intéresser à la « Connaissance et l'utilisation des intérêts notionnels par les PME »

Enfin, le public plus averti peut consulter la contribution de Bruno Colmant et Georges Hübner au sujet de l'impact sur le coût du capital et la valeur de l'entreprise.

Le simulateur, l'étude et les pages web consacrées à la déduction des intérêts notionnels sont disponibles sur le site web du CeFiP.

4) RAPPORTS OCTROI DE CRÉDITS

Dans ce rapport, le Centre de Connaissances du Financement des PME traite et publie les chiffres relatifs à l'octroi de crédits. Il se base sur des données que la Centrale des crédits aux entreprises (CCE) de la Banque nationale de Belgique (BNB) puise dans sa base de données et transmet au CeFiP.

Débiteurs

Le nombre total de débiteurs passe de 366.230 au dernier trimestre de 2008 à 365.441 au dernier trimestre de 2009, une diminution de -0,22 %. On peut ainsi diviser 2009 en deux : le premier semestre positif et le second semestre négatif.

Une tendance se dessine également par type d'entreprise : au fil des ans, le nombre de débiteurs indépendants affiche une tendance baissière, sept trimestres consécutifs, et une diminution en 2009 de -3,96%. Il s'agit même d'une diminution de -7,88 % par rapport à fin 2007. Le nombre de débiteurs chez les petites entreprises a augmenté pendant les trois premiers trimestres, mais a connu une légère diminution au dernier trimestre de 2009 (-0,41 %). Pour l'ensemble de 2009, on observe une

augmentation de 2,83 %. Pour les moyennes entreprises, la diminution observée pour l'ensemble de 2009 est un peu moins forte (-0,69 %), mais sur deux ans elle est tout de même significative (-5,88 %). Pour les grandes entreprises, on note une augmentation sur l'ensemble de l'année (2,87 %).

Evolution du nombre de débiteurs par type d'entreprise



Comme d'habitude, le nombre de moyennes et grandes entreprises débitrices est largement inférieur au nombre d'indépendants et de petites entreprises, soit une proportion de 2,70 % du nombre total de débiteurs pour les moyennes entreprises et de 0,96 % pour les grandes entreprises.

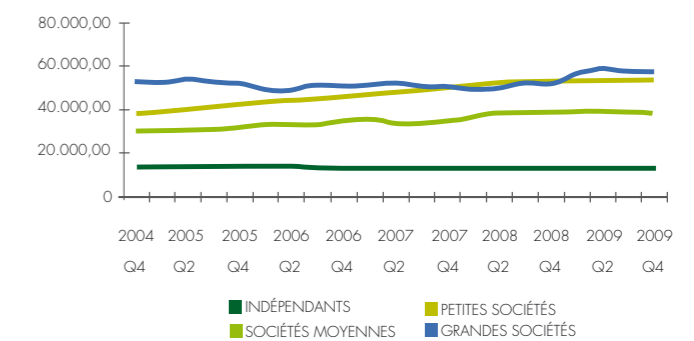
Montant des crédits octroyés

Le montant total octroyé a augmenté à € 162,9 milliards (+ 3,61%) entre le quatrième trimestre de 2008 et le quatrième trimestre de 2009. De nouveau, nous pouvons diviser 2009 en deux : les deux premiers trimestres ont connu de fortes augmentations (3,32 % et 2,48 %), les troisième et quatrième trimestres des diminutions (-1,72 % et -0,44 %). 64,76 % de ces crédits ont été octroyés à des PME et à des indépendants : 8,13 % à des indépendants, 33,22 % à des petites entreprises et 23,41 % à des moyennes entreprises. Les 35,24 % restants ont été octroyés à des grandes entreprises.

Par type d'entreprise, on constate une forte diminution chez les indépendants (-3,18%). Chez les petites entreprises, après une nette amélioration pendant plusieurs années, on peut parler d'un certain statu quo, avec plusieurs trimestres en légère progression, en combinant le tout, on obtient une croissance de 2,75 % en

2009. Chez les moyennes entreprises, on observe de nouveau une forte diminution pour l'ensemble de 2009 (-2,98 %). Les grandes entreprises connaissent de nouveau l'évolution la moins constante mais elles enregistrent toujours la meilleure progression en l'espace d'un an (+11,31 %) et de deux ans (+11,68 %). Malgré les diminutions enregistrées par les moyennes et grandes entreprises pendant les derniers trimestres de 2009, ces résultats doivent être nuancés. Les plus petites entreprises dépendent plus fortement du financement bancaire que les plus grandes entreprises, qui disposent d'alternatives. Une diminution pour ces entreprises peut indiquer un changement de cap vers d'autres marchés de nouveau attractifs (marchés d'actions et d'obligations).

Evolution du montant de crédit octroyé par type d'entreprise (millions d'euros)



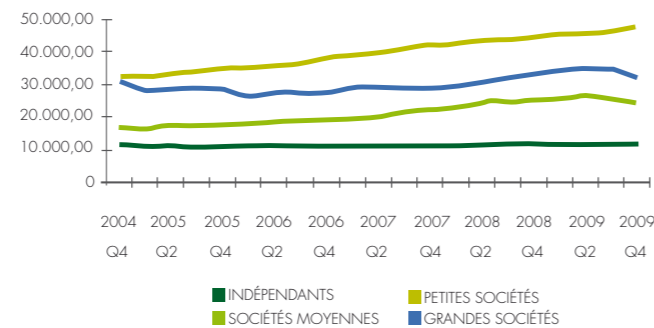
En combinant ces chiffres, on obtient les montants de crédits moyens octroyés. Les indépendants enregistrent une légère augmentation sur l'ensemble de 2009 (0,82 %). Cette diminution est due aux diminutions combinées du nombre de débiteurs et du montant total octroyé, avec une diminution un peu plus forte du nombre de débiteurs. Les petites entreprises enregistrent une faible perte sur l'ensemble de l'année (-0,08 %). Les évolutions annuelles sont un peu plus marquées pour les moyennes et grandes entreprises, avec respectivement -2,30 % et +8,21 %.

Montant des crédits prélevés

Sur base annuelle, il s'agit d'une augmentation de 1,22 %. Sur deux ans, l'augmentation s'élève à 10,36 %. Proportionnellement, les petites entreprises occupent la première place (40,73 %), tandis que les grandes entreprises arrivent en deuxième

position (28,02 %). Viennent ensuite les moyennes entreprises (21,40 %) et enfin les indépendants (9,85 %). Par type d'entreprise, on note que le montant des crédits prélevés par les indépendants a diminué (-0,13 %) sur l'ensemble de l'année. Pour les petites entreprises, en 2009, ce montant a augmenté de 6,13 %, et en deux ans, elles enregistrent tout de même une augmentation spectaculaire de +12,49 %. Chez les moyennes entreprises, nous observons une diminution plus forte pour l'ensemble de 2009 (-3,00%). Enfin, chez les grandes entreprises, on note une diminution de -1,68 % sur base annuelle.

Evolution du montant de crédit prélevé par type d'entreprise (millions d'euros)

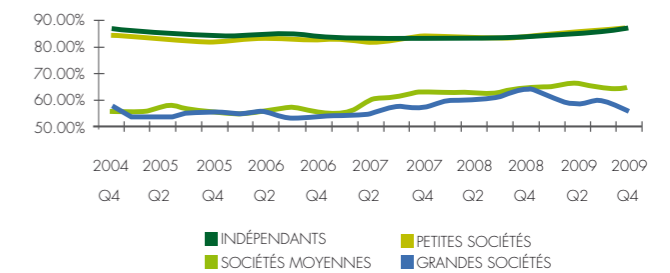


L'analyse du montant moyen de crédits prélevés nous révèle des augmentations tant chez les indépendants que chez les petites entreprises (4,00 % et de 3,21 %), même s'il faut souligner que pour les indépendants, ce résultat est dû à des évolutions négatives combinées.

Degré d'utilisation

Sur le montant des crédits octroyés, € 115,49 milliards ont été prélevés en 2009, soit un degré d'utilisation de 70,9 %. Le degré d'utilisation reflète la proportion du montant des crédits octroyés qui a été prélevée par les débiteurs. Chez les indépendants et les petites entreprises, celui-ci est traditionnellement élevé. En 2009, on note de nouveau une augmentation (respectivement de 83,24 % à 85,87 % et de 84,11 % à 86,88 %).

Evolution du degré d'utilisation par type d'entreprise (en pourcentage)



Type de crédit

Plus l'entreprise est petite, plus le poids du financement à long terme est important, et vice versa. C'est valable tant pour les crédits octroyés que pour les crédits prélevés. Du côté des moyennes et grandes entreprises, pour les crédits octroyés, on observe une répartition un peu plus uniforme entre les prêts à terme supérieurs à un an et les prêts à terme inférieurs à un an.

5) WORKING PAPER SERIES

En juillet 2009, le CeFiP a publié un working paper sur la « Connaissance et l'utilisation des intérêts notionnels par les PME ». Cette étude commanditée par le CeFiP fut réalisée par deux professeurs de la Hogeschool-Universiteit Brussel à savoir le Prof. geert van Campenhout et le Prof. tom van Caneghem.

Elle se propose d'évaluer l'avantage de la déduction des intérêts notionnels pour les PME. Elle se concentre sur deux éléments, à savoir l'utilisation de la déduction des intérêts notionnels et la connaissance de la mesure. Sur base de ces constatations, les conclusions ont pu être formulées sur les facteurs expliquant l'utilisation et la connaissance de la déduction des intérêts notionnels.

Concernant l'utilisation de la déduction des intérêts notionnels, nous pouvons constater que 56% seulement des PME ont recours à la déduction des intérêts notionnels. En outre, l'application de la déduction des intérêts notionnels ne diffère pas structurellement entre sous-groupes spécifiques de PME.

Pour ce qui est de la connaissance de la déduction des intérêts notionnels, nous constatons que 56% seulement des PME ont une bonne connaissance de la déduction des intérêts notionnels et qu'il existe peu de différences structurelles dans la connaissance de la déduction des intérêts notionnels sur base des classifications générales, bien que certaines entreprises puissent insuffisamment évaluer toutes les informations disponibles sur les différentes mesures des pouvoirs publics.

06

CHAPITRE 6 Vade-mecum du **financement des PME**

Le vade-mecum est un guide pratique à utiliser pour tout savoir sur le financement des PME et pour maximiser ses chances d'obtenir les ressources financières indispensables à son projet. Le vade-mecum du CeFiP décrit tous les outils, toutes les techniques, éclairant le lecteur sur ce qui correspond le mieux à sa situation particulière, aux besoins particuliers de l'entreprise. Il lève une partie du voile sur le monde bancaire en mettant en avant les points sur lesquels l'analyste fonde sa décision lorsqu'il étudie un dossier de financement.

Comment réussir le financement d'une entreprise ? C'est à cette question que le vade-mecum apporte des réponses concrètes et opérationnelles, par le biais d'une approche pédagogique, privilégiant le concret et l'exemple.

Clair et exhaustif, le vade-mecum du financement des PME est l'ouvrage de référence pour tout qui s'intéresse, directement ou indirectement, au financement des entreprises. Il est indispensable au chef d'entreprise voulant optimiser sa gestion financière, au candidat entrepreneur cherchant un guide pour l'aider à naviguer dans un monde qu'il découvre, au professionnel du conseil à l'entreprise souhaitant rafraîchir certains concepts ou cherchant l'inspiration pour améliorer la structure financière d'un projet qu'il accompagne, à l'étudiant s'initiant à cette discipline passionnante et désirant en appréhender tous les contours.

Le vade-mecum est né des mains de Serge Peffer, Edouard Abbeloos, Christine Collet, Chris Dauw et Delphine Roloux. La préface est signée Frédéric Lernoux.



AGENDA 2010

- Dans le cadre de l'enquête annuelle CeFiP « Financement des PME 2010 », les indépendants et les PME seront à nouveau interrogés par le biais d'une enquête écrite. Cette enquête sera réalisée pour la cinquième fois et il sera donc intéressant d'évaluer l'évolution du financement des PME de 2006 à 2010.
- Le CeFiP analyse les chiffres d'octroi de crédit aux entreprises dans une optique de monitoring des volumes de crédits octroyés et prélevés par les PME et les indépendants, le nombre de débiteurs et le taux d'utilisation. Le CeFiP s'appuie sur les chiffres publiés par la BNB qui sont désormais disponibles selon un rythme mensuel.
- En juin 2007, le CeFiP a placé sur son site Internet un simulateur permettant le calcul des intérêts notionnels. Mis à jour successivement en 2008 et 2009, il le sera également en 2010. Pour cette édition, le CeFiP a décidé de refondre totalement le simulateur afin qu'il ressemble le plus possible à l'annexe de la déclaration à l'impôt des sociétés : déduction pour capital à risque. Le but étant d'aider au maximum l'entrepreneur dans le calcul de la déduction des intérêts notionnels.
- Le CeFiP réalisera une étude sur le financement des starters, notamment la différence de financement entre starters à titre complémentaire et à titre principal afin de vérifier quels starters ont un besoin de financement, quel financement ils utilisent et quelles difficultés ils rencontrent, et ce afin de pouvoir formuler des recommandations aux entrepreneurs, aux autorités et aux dispensateurs de financement.
- Les CeFiP Academic Award, qui récompensent des travaux de recherche sur les PME, seront à nouveau décernés en 2010.
- En 2010, le CeFiP continuera à suivre de près l'évolution de l'octroi de crédits aux PME ainsi que le climat économique et financier.

CONTACT

COLLABORATEURS

Jean-Pierre Watthy (Manager secrétariat CeFiP et études)
watthy@cefip-kefik.be

Alexis Losseau (Economiste)
losseau@cefip-kefik.be

Jens Van Rysselberghe (Economiste)
vanrysselberghe@cefip-kefik.be

François Billen (Economiste – Médiateur du crédit)
billen@cefip-kefik.be

Benjamin Porteman (Economiste – Médiateur du crédit)
porteman@cefip-kefik.be

Sarah Dangis (Assistante administrative)
dangis@cefip-kefik.be

Laurence Coosemans (Assistante administrative – Médiateur du crédit)
coosemans@cefip-kefik.be

Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP)
rue de Ligne 1
BE-1000 Bruxelles
Tél : 02 209 08 35 • Fax : 02 209 08 34
E-mail : info@cefip-kefik.be
Site web : www.cefip.be



Centre de Connaissances du Financement des PME
rue de Ligne 1 | 1000 Bruxelles
info@cefip-kefik.be